



Prise de congée (perte d'emploi)

Par **julien**, le **31/08/2009** à **17:48**

Bonjour,

J'ai souscrit un bail de location avec mon amie (pas d'union officiel). Le bail est à nos deux noms. Il a été signé au 01/08/09 pour une durée de 3 ans.

Au moment de la signature, j'étais en contrat d'apprentissage j'usqu'au 02/09/09; et mon amie était étudiante.

A ce jour mon amie et moi nous séparons! Puis-je invoquer la perte de mon emploi pour réduire le préavis à 1 mois??

D'après la loi, OUI, mais il n'est pas évoqué clairement les clauses.

Merci de me répondre rapidement

Julien.